

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **20 mai 2025 à 19 h 00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

25-05-188

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

25-05-189

Autorisation de signature d'une entente industrielle

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser le directeur général à signer une entente industrielle avec Entreposage MV Inc. (Groupe MV Beaugard).

ADOPTÉE

25-05-190

Embauche d'une coordonnatrice aux événements;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser l'embauche de madame Roxanne Rheault à titre de coordonnatrice aux événements pour le service des loisirs, en date du 26 mai 2025;

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat d'embauche de madame Rheault;

QUE les conditions de travail soient celles mentionnées au contrat de travail;

QUE l'embauche soit assortie d'une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

25-05-191

Modification de la résolution – 25-05-164

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, de modifier la résolution no. 25-05-164, à laquelle on aurait dû lire qu’il s’agissait d’un ajustement salarial et non pas d’une prime;

ADOPTÉE

25-05-192

Modification de la résolution – 25-04-130

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, de modifier la résolution 25-04-130 et d’autoriser le paiement de l’adhésion au Défi Pissenlit au montant de 200\$, et d’autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

25-05-193

Ajustement de tarif

ATTENDU la conclusion d’un contrat de location effectuée pour que l’évènement ait lieu en février, mais pour lequel la Ville avait reporté sa tenue au mois de mai, après l’entrée en vigueur du règlement 2025-477, ce qui modifiait le tarif de la location;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’autoriser l’ajustement de tarif pour la location d’un plateau sportif au tarif de l’année 2024-2025 avant l’entrée en vigueur du tarif actuel depuis le 1^{er} mai 2025.

ADOPTÉE

25-05-194

Octroi de contrat de collecte de déchets aux installations des Loisirs

ATTENDU la situation désolante concernant les déchets aux abords des installations des loisirs à l’effet que des citoyens disposent de leurs déchets domestiques dans les conteneurs de la Ville;

ATTENDU que la Ville a déjà une entente de collecte à ces adresses avec Gaudreau Environnement;

ATTENDU l’offre de service déposée par Gaudreau Environnement pour remplacer les conteneurs actuels par des conteneurs barrés et d’augmenter les collectes en période estivale;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’autoriser la signature de l’entente de collecte aux Parc Multisports, à l’aréna et à la salle Pierre-Prince à Gaudreau Environnement, au montant de 229,25 \$ plus taxes applicables, par mois, ce qui représente une augmentation de 6,02\$ plus taxes applicables, par conteneur, ainsi que le coût unique de 364,37\$, plus taxes applicables, pour la livraison;

QUE les ententes se renouvellent à chaque période de 12 mois, et que la Ville s’engage à accepter l’indexation annoncée par le fournisseur, jusqu’à ce qu’elle désire mettre un terme aux contrats en suivant la procédure d’avis légal à dénoncer;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les dépenses en lien avec ces ententes et que celles-ci soient financées à même les activités financières de l'année en cours, et que les crédits soient pourvus aux budgets des années suivantes.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

25-05-195

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la séance soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, directeur général
et greffier adjoint

Gilles Fortier, maire